

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2001 B 00184

Numéro SIREN : 434 209 797

Nom ou dénomination : DELOITTE

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 48552

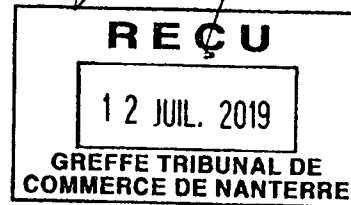
**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :.....48552.....
LE: 17 juillet 2019

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2019O07044

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre
Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 rue Pablo Neruda
92000 Nanterre



Puteaux, le 12 juillet 2019

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
COMPLEMENTAIRE A LA REQUETE PRESENTEE LE 18 JUIN 2018**

Les soussignées :

- Deloitte, société par actions simplifiée au capital de 23 428 650 euros, dont le siège social est situé 6 Place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°434 209 797, représentée par Monsieur Sami RAHAL, Président (« l'Apporteur » et la « Société »),
- Deloitte Interpro, société de participation financière de profession libérale par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6 Place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 820 422 004, au capital social de 32 591 000 euros, représentée par Monsieur Sami RAHAL, Président (le « Bénéficiaire »).

Ont l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Par ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre le 18 juin 2019, (« l'Ordonnance »), Monsieur Benoit Berthou a été désigné en qualité de commissaire aux apports et commissaire aux avantages particuliers pour les opérations suivantes, qui interviennent dans le cadre de la modification de l'organisation juridique du groupe Deloitte :

- apport en nature par la société Deloitte des 5 467 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, représentant 100% du capital social et des droits de vote de la société Deloitte Accounting Services au profit de la société Deloitte Interpro ;
- apport en nature par la société Deloitte de 65.148 actions de 500 euros de valeur nominale chacune, représentant 99,95% du capital social et des droits de vote de la société Deloitte Interpro, au profit de Deloitte & Associés ;
- conversion, par la société Deloitte & Associés, des 107 690 actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de 16 euros chacune, composant le capital de la Deloitte & Associés en actions de préférence de plusieurs catégories, toutes de valeur et droit à dividende identique, donnant droit à des droits de vote multiples, au profit d'actionnaires nommément désignés.

Or, il apparaît que la modification de l'organisation juridique de Deloitte en France nécessite une **nouvelle opération** d'apport consistant en l'apport en nature par la société Deloitte des 390 765 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, représentant 100% du capital social et des droits de vote de la société Fiduciaire Internationale d'Audi, au profit de la société Deloitte Interpro.

La société Fiduciaire Internationale d'Audit est une filiale de Deloitte et exerce une activité d'expertise comptable en France.

L'apport serait rémunéré par l'émission d'actions nouvelles de Deloitte Interpro. Le nombre d'actions de Deloitte Interpro à recevoir par Deloitte en contrepartie de son apport sera déterminé sur la base de la valeur respective des actions de la société Fiduciaire Internationale d'Audit et de Deloitte Interpro, dont la valorisation est en cours à ce jour.

⇒ ***Dans ce cadre, un commissaire aux apports devra être désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre afin d'établir un rapport, conformément à l'article L225-147 du Code de Commerce, sur la valeur de l'apport.***

En conséquence,

Deloitte, et Deloitte Interpro demandent qu'il vous plaise de bien vouloir désigner, conformément aux dispositions des articles L225-147, R 225-7 et R225-136 du Code de Commerce, un Commissaire aux apports chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, l'apport en nature effectué au profit, de Deloitte Interpro, et d'établir le rapport mentionné auxdits articles.

L'Assemblée Générale de la société Fiduciaire International d'Audit appelée à statuer sur les apports objet de la présente requête se réuniront au cours du dernier trimestre de l'année 2019.

Dans ce cadre, les requérantes vous sauraient gré de bien vouloir considérer la nomination de :

Monsieur Benoît Berthou
domicilié 32 rue Pierre Demours 75017 Paris
inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Monsieur Benoît Berthou est familier de ce type d'opérations et dispose d'une grande expérience dans ce domaine d'activité.

Monsieur Benoît Berthou est déjà intervenu dans le cadre de missions concernant Deloitte et ses filiales, en qualité de Commissaire à la scission en 2019 et de Commissaire aux avantages particuliers en 2017.

Plus récemment, Monsieur Benoît Berthou a été nommé par l'Ordonnance en qualités de commissaire aux apports et de commissaire aux avantages particuliers.

Monsieur Benoît Berthou a d'ores et déjà connaissance de l'opération envisagée et il a assuré qu'il disposait des ressources nécessaires à la réalisation de cette mission.

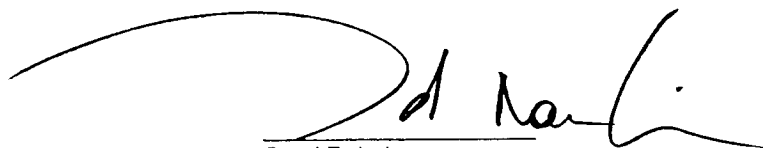
Enfin, Monsieur Benoît Berthou nous semble particulièrement à même de remplir la mission qui lui serait confiée dans les délais impartis.

Nous vous précisons que le commissaire dont la nomination est suggérée n'est pas soumis aux incompatibilités prévues par les Articles L 225-8 et L 822-11-3 du Code de Commerce et notamment, ne reçoit pas, à ce jour, de rémunération ni d'honoraires de l'une ou l'autre des parties concernées.

Nous avons l'honneur de solliciter de votre part toute la diligence nécessaire afin que ladite désignation soit faite dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Fait à Puteaux, le 12 juillet 2019

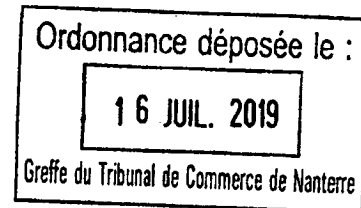

Sami Rahal,
Président

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

RG N° 201907044

ORDONNANCE



Nous, M. Frédéric DANA, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Vu la requête présentée en date du 12 juillet 2019 par Monsieur Sami RAHAL, en qualité de Président des sociétés suivantes :

- Deloitte, société par actions simplifiée au capital de 23 428 650 euros, dont le siège social est situé 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 434 209 797,
- Deloitte Interpro, société de participation financière de profession libérale par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 820 422 004, au capital social de 32 591 000 euros, et les

motifs y exposés,

- Désignons : **M. Benoît BERTHOU, 32 rue Pierre Demours, 75017 PARIS**

En qualité de commissaire aux apports dans les termes des articles l'article L.225-147 du Code de commerce. Disons que le Commissaire ci-dessus désigné, pourra se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le Commissaire désigné devra nous soumettre le montant de ses honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des personnes concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de sa rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Nanterre, le 16 juillet 2019

Le Président,

M. Frédéric DANA,

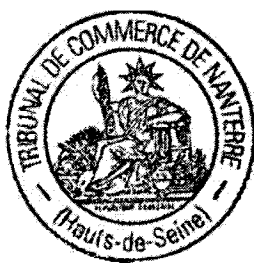


D. MESLE
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2019O07044
Nom du dossier	SAS DELOITTE / SPFPLAS DELOITTE INTERPRO
Délivrée le	17/07/2019

Quatrième et dernière page.